

## Suppression de la vente ambulante !



**La direction a décidé de supprimer les triporteurs les jours de chômage alors même que des salariés utilisent régulièrement ce service.**

**La CFDT a interpellé la Direction le 27 mars par courrier ainsi que le 28 mars lors du CE sur le mécontentement des salariés.**



**Nous exigeons le maintien d'un point fixe permettant au personnel d'acheter des sandwiches frais et viennoiseries.**

